



Aide juridictionnelle Avocat désigné par Barreau

Par fricero, le 28/04/2022 à 18:57

Bonjour,

Ma soeur a obtenu l'AJ et par commodité a laissé le Barreau lui désigner un avocat, le dossier étant très simple

Cela ne se passe pas très bien avec cet avocat

Est-elle liée ou elle peut retrouver un autre avocat par elle même ?

D'avance merci

Bien cordialement

Par youris, le 28/04/2022 à 20:49

bonjour,

Si vous avez droit à l'aide juridictionnelle, vous pouvez choisir votre avocat.

En matière pénale, vous devez obligatoirement être assisté par un avocat. Si vous ne connaissez pas d'avocat ou si l'avocat que vous avez contacté refuse de vous défendre, le bâtonnier de l'ordre des avocats vous désignera un [avocat commis d'office](#).

Vous pouvez changer d'avocat si vous bénéficiez déjà de l'aide juridictionnelle. Vous devez pour cela signaler ce changement au bureau d'aide juridictionnelle qui vous a accordé l'aide.

source: [A.J. choix de l'avocat](#)

salutations

Par fricero, le 29/04/2022 à 09:40

Merci

C'est du civil avec représentation obligatoire

Elle va donc chercher par elle-même un autre avocat qui devrait lui confirmer

Son avocat actuel n'a rien fait

Il aurait commencé la procédure (assignation, conclusions,...), je pense que ce serait plus difficile

Je vous tiendrai informé